



*Cabinet
du Maire*

Municipalité de Lacolle

PROJET ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR ROLAND-LUC BÉLIVEAU, MAIRE DE LACOLLE

*1, rue de l'Église sud
Lacolle, Québec J0J 1J0*

*Téléphone : (450) 246-3201
Télécopieur : (450) 246-4412
Courriel : lacolle@qc.atra.com*

Messieurs les commissaires,

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à nos préoccupations que le dossier du projet éolien de St-Cyprien impose à nos citoyens.

En tant que maire de la municipalité de Lacolle, il est de mon devoir d'élus d'être à l'écoute de nos citoyens et de prendre position lorsque les droits, la quiétude et la qualité de vie de ceux-ci est mise en cause.

Le premier devoir d'un élu municipal est de gérer notre municipalité en concordance avec le milieu et ce milieu c'est nos citoyens d'abord. Les élus sont responsables de la vitalité de notre municipalité et nous devons voir à son épanouissement en favorisant une occupation harmonieuse, dynamique et durable de son territoire.

Depuis l'arrivée au pouvoir du dernier parti politique et avec l'influence de la Fédération Québécoise des Municipalités, un message clair et précis a été énoncé et c'est « la gouvernance de proximité », alors qui de mieux positionné pour connaître les besoins d'une communauté sur son territoire sinon que les élus municipaux.

Le 31 Mars dernier, une consultation publique sur le projet en titre se tenait au centre communautaire de Napierville, encore une fois, un message clair et fort « la communauté n'accepte pas aucun projet éolien industriel sur son territoire, en zone habitée et tout particulièrement sur les terres agricoles les plus fertiles de Québec ».

Comment pourrez-vous justifier de ne pas respecter l'opinion publique des gens qui y vivent au quotidien à l'avantage d'un promoteur qui ne sait même pas où se situe Lacolle.

Le principe premier d'environnement durable est la pérennité et se principe s'applique à toute planification, décision et actions mises en place coïncidant à cette vision, or, le projet éolien de St-Cyprien ne cadre d'aucune façon avec ce principe de base.

Les promoteurs de KSE l'ont affirmé, les documents le confirment, lorsque l'on prévoit des clauses et des montants en argent pour prévoir un éventuel démantèlement ainsi qu'une durée de vie de 20 ans, il est clair qu'il y a contradiction et entrave à la vision du développement durable.

Je ne peux passer sous silence tous les efforts et toute l'énergie déployés depuis près de 10 ans par des citoyens à la défense de notre région, je fais référence aux autres projets éoliens présentés à St-Jacques-le-mineur, St-Valentin et le première tentative à St-Cyprien.

Les résultats étaient concluant, le BAPE s'était également prononcé, le message demeure le même, l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous et pourtant, malgré tout, le promoteur KSE s'obstine et fait la sourde oreille et tente de s'appropriier notre territoire, de nous démunir de notre droit fondamental qui est la démocratie et encore plus, détruire la fierté de cette communauté soit « le sentiment d'appartenance et le respect de chacun ».

De plus, la MRC du Haut-Richelieu ainsi que la municipalité de Lacolle ont adopté des règlements spécifiques concernant les éoliennes, le RCI 478 stipule notamment qu'une distance minimale de 2000 mètres doit être respectée pour tout éolienne générant une production de 2 mégawatts et

un bâtiment résidentiel et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu permettant ainsi d'assurer une sécurité et une protection adéquate dans un milieu aussi densément peuplé que la Montérégie et les citoyens de la MRC des Jardins de Napierville font partie de la Montérégie.

La MRC des Jardins de Napierville possède également son règlement RCI 141, plus permissif que le RCI 478, par ce constat, je déplore l'absence de réciprocité entre les MRC, il ne faudrait surtout pas perdre de vue que les citoyens les plus impactés sont les résidents de Lacolle car le projet éolien de St-Cyprien proposé par KSE touche principalement le territoire de Lacolle à sa frontière nord-ouest.

Il me semble évident qu'un projet d'implantation d'éoliennes à moins de 2000 mètres des résidences de Lacolle aurait dû être présenté aux gens les plus concernés soit les résidents de Lacolle et pourtant, ce n'est pas le cas.

L'étude d'impact sur l'environnement préparée par le promoteur KSE, ne reflète pas la réalité du milieu, elle comporte multitude d'énoncés erronés, plusieurs omissions et comprend des informations empruntées d'une autre étude de projet antérieurement proposé ce qui met un grand doute sur l'exactitude des résultats, alors comment pourrez-vous rendre une décision éclairée et équitable, permettez-moi d'en douter.

Je termine en vous sensibilisant sur un dernier point qui nous tient tous à cœur, « L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT ».

Nul besoin d'être agronome pour comprendre ce qu'est la compaction, permettez-moi de revenir sur la présentation du promoteur concernant les

méthodes de décompactage proposées par celui-ci se qui ne tient pas du tout la route puisque la zone compactée se situe à environ plus de 1 mètre dans le sol et les opérations de décompactage elles se feront sur la couche de remblai laissant ainsi des dommages et des effets néfastes et irrévocables sur la production végétale et ce, sur plusieurs décennies sans compter que l'utilisation de territoire agricole soit disant protégé par la CPTAQ ne doit servir qu'à l'agriculture.

Les maîtres de l'agriculture sont les « producteurs agricoles » et ils ont peine à obtenir des CA pour l'expansion de leur entreprise, et sans trop d'objections, des projets éoliens industriels reçoivent l'approbation de la part de la CPTAQ comme du beurre dans un poêlon.

Des manifestations humaines ont fait échouer des projets de porcherie et pourtant, il me semble que l'élevage porcin est reconnue comme production agricole, les raisons du rejet étaient justifiées par l'aspect industriel de l'élevage, j'aimerais donc que l'on m'explique alors que si la production animale industrielle n'a pas sa place en milieu agricole, dans quelle catégorie de production agricole se situe les éoliennes.

En espérant que les citoyens de notre région retrouveront leur paix et leur joie de vivre à Lacolle et qu'ils n'auront plus à revivre ce tourment d'émotions et qu'une pour toute, le dossier des ÉOLIENNE EN ZONE EN MILIEU AGRICOLE sera clos à tout jamais et ce en rejetant le projet éolien de St-Cyprien.

Roland-Luc Béliveau, maire de Lacolle